

## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/01/2021

Référence
<b>2021-01-005</b>

Objet de la délibération
URBANISME - RETRAIT DE LA DELIBERATION D'ARRET DU PROJET DE REVISION DU PLU EN DATE DU 12 SEPTEMBRE 2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Date de la convocation
14/01/2021

Date d'affichage

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de RENNES  
Le : 20/01/2021

Et

Publication ou notification du :

L'an 2021 et le 18 Janvier à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de BRAULT Marie-Claire, Maire.

**Présents** : Mme BRAULT Marie-Claire, Maire, Mmes : ATERIANUS Perrine, AUDION Sandrine, COUDRAIS Marie-Laure, DAVID Françoise, PILLET Emmelyne, MM : ADRUBAL Valéry, BAUDU Jérôme, LEDUC Eric, LEMEUNIER Xavier, LETORT Michel, PABOEUF Patrick, PAVOINE Alain, PRODHOMME Arnaud.

**Excusée** : GERARD Séverine donne pouvoir à BRAULT Marie-Claire.

**A été nommée secrétaire** : PILLET Emmelyne.

**Objet de la délibération** :

**URBANISME - REVISION DU PLU  
RETRAIT DE LA DELIBERATION D'ARRET DU PROJET DE REVISION DU PLU  
EN DATE DU 12 SEPTEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal,  
Vu les articles L.123-1 et suivants, et R.123-1 et suivants du Code de l'urbanisme,  
Vu la délibération du Conseil municipal du 16 novembre 2017 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme et précisant les modalités de concertation ainsi que les objectifs poursuivis,  
Vu le débat au sein du Conseil Municipal sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables en date 20 décembre 2018 et 25 avril 2019,  
Vu la délibération du conseil municipal en date 12 septembre 2019 du ayant tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de concertation,

Considérant que suite aux élections municipales, le projet de PLU nécessite plusieurs modifications nécessitant un nouveau débat portant sur le PADD.

Il est proposé au Conseil Municipal de retirer la délibération n°2019-09-012 du 12 septembre 2019 arrêtant le PLU et tirant le bilan de la concertation et de reprendre les études en cours de révision du PLU.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de retirer la délibération 12 septembre 2019 arrêtant le projet de PLU et tirant le bilan de la concertation.
- de poursuivre les études et travaux de conception de projet de PLU.
- de reprendre la concertation avec le public et d'en dresser un nouveau bilan avant l'arrêt du nouveau projet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/01/2021  
Mme Le Maire  
Marie-Claire BRAULT